

Image not found or type unknown



Droits parentaux et fiche de paie

Par **JT62670**, le **09/03/2020** à **13:01**

Bonjour, merci d'avance pour votre réponse. Suite à un divorce et à un jugement je me vois déchu de mes droits parentaux. Ma question est : est-ce que je peux retiré mon enfant de ma fiche de paie ? Vu que je n'ai plus aucun droit parental déçu. Merci

Par **youris**, le **09/03/2020** à **13:24**

bonjour,

le retrait de l'autorité parentale ne fait pas cesser de manière automatique, l'obligation de contribuer à l'entretien de l'enfant.

à quel titre votre enfant, puisque la filiation existe toujours, figure-t-il sur votre feuille de paie ?

salutations

Par **JT62670**, le **09/03/2020** à **17:00**

Merci pour votre réponse. Il apparaît avec le SFT.